



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Loire

Question orale n° 1356

Texte de la question

M. Jean Royer souhaite, d'une part, connaître la position de Mme le ministre de l'environnement sur la situation du barrage de Maisons-Rouges et, d'autre part, lui communiquer de nouvelles solutions originales pour en conserver tout le rôle bénéfique en matière d'écologie en Indre-et-Loire.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean Royer a présenté une question n° 1356.

La parole est à M. Jean Royer, pour exposer sa question.

M. Jean Royer. Madame le ministre de l'environnement, m'exprimant en plein accord avec mes collègues d'Indre-et-Loire Jean-Jacques Descamps et Hervé Novelli, je diviserai mon intervention en deux parties, souhaitant démontrer, d'une part, que l'arasement du barrage de Maisons-Rouges n'est ni nécessaire ni même utile à l'équilibre entre les hommes et la nature; d'autre part, que son maintien intégral dans un plan plus vaste de réaménagement du bassin peut au contraire représenter une solution positive.

Je commencerai par quatre critiques sur l'arasement.

Premièrement, il n'est pas nécessaire parce que l'inventaire technique réalisé par les services de l'équipement et des sociétés spécialisées démontre que le socle du barrage n'est pas vraiment atteint et qu'il doit être simplement réparé mais non reconstruit. Quant aux aiguilles, elles peuvent être remplacées sans problème. De plus, le projet d'arasement n'est pas complet puisqu'il prévoit le maintien de la vieille usine hydraulique, véritable friche industrielle qui fait tâche dans le paysage.

Deuxième critique: tout ce que les hommes ont concentré autour du plan d'eau de 168 hectares, au Bec-des-Deux-Eaux, va être anéanti. Le motonautisme - actuellement 150 bateaux - sera supprimé; 1 800 hectares ne seront plus irrigués par l'eau naturelle; surtout, il faudra renoncer aux 1 600 000 kilowattheures annuels d'électricité, qui suffisaient à la consommation de 6 000 habitants des communes voisines.

Troisième critique, sauf à modifier le barrage de Descartes, situé quinze kilomètres plus haut que le barrage de confluence de la Vienne et de la Creuse, mais aussi celui de Châtellerault et celui de Châteauponsac, ce qui entraînerait évidemment un tout autre plan d'aménagement, les poissons, saumons, truites de mer et autres aloses, ne pourront pas, de toute façon, remonter la rivière. Il convient de bien réfléchir à cet aspect du problème.

Enfin, cette décision d'arasement est aussi un signe qu'on a voulu donner à un mouvement écologiste d'opposition forcée que j'ai bien connu à l'EPALA. Or ce mouvement est lui-même divisé et presque devenu insignifiant politiquement.

Passons maintenant à la partie positive de mon intervention. Avec votre accord et votre appui, nous pourrions, madame le ministre, maintenir le barrage en l'intégrant dans un schéma plus vaste d'aménagement qui comporterait la révision de vingt-six ouvrages en amont de Maisons-Rouges, pour permettre le passage des poissons migrateurs. Le comité supérieur de la pêche a édité deux documents extrêmement intéressants. L'un, que j'ai apporté ici, démontre qu'avec 14,5 millions on peut refaire environ vingt-deux ouvrages. Les poissons pourront ainsi remonter pour frayer jusque dans le bassin supérieur de la Vienne, de la Creuse et de la

Gartempe.

En ajoutant a cette somme le montant de la reparation du barrage principal, on arrive a quelque 62 millions de francs de travaux contre 67 si l'on choisissait l'arasement et qu'il faille donc apporter aux communes environnantes des compensations financieres pour la disparition de l'ouvrage.

En conclusion, madame le ministre, je vous ferai deux propositions. Premierement, il faudrait que vous veniez sur place entendre les maires, les parlementaires et les techniciens. Ceux d'EDF s'y interessent particulierement car ils vont perdre cinq emplois. Le president de cette entreprise s'est dit pret a maintenir l'ouvrage moyennant reparation.

Deuxiemement, avec l'EPALA et les collectivites, il faudrait comparer une derniere fois les avantages et les inconvenients des deux solutions. Il faut en tout cas en finir avec la situation actuelle de «gel» qui resulte de l'arbitrage provisoire du Premier ministre.

Voila tous les points sur lesquels je voudrais recueillir votre avis.

M. le president. La parole est a Mme le ministre de l'environnement.

Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement. Monsieur le depute, le plan Loire grandeur nature, adopte par le Gouvernement le 4 janvier 1994, a parmi ses objectifs essentiels le retour des poissons migrateurs. Il a notamment prevu le principe de l'effacement de l'obstacle constitue par le barrage de Maisons-Rouges, situe a la confluence de la Vienne et de la Creuse. La charte d'execution du plan Loire avait d'ailleurs prevu que l'EPALA s'associerait aux actions d'etudes et d'accompagnement necessaires. Elle a ete signee le 6 juillet 1994 par vous-meme, monsieur le depute, puisque vous etiez a l'epoque president de l'EPALA.

Toutefois, en raison des inquietudes exprimees, notamment par les elus locaux, M. le Premier ministre a charge, en fevrier 1996, M. Eric Dolige, depute-maire de Meung-sur-Loire, president de l'EPALA, de lui faire des suggestions en ce qui concerne l'avenir du barrage de Maisons-Rouges. Celui-ci vient de remettre son rapport au Premier ministre. Ce rapport releve que le bassin de la Vienne presente effectivement des potentialites reelles pour les poissons migrateurs et que, quelle que soit la solution retenue pour Maisons-Rouges, il conviendra de l'accompagner d'un programme sur dix ans de restauration des axes de migrations piscicoles. Ce programme est valable quelle que soit la solution retenue.

Le rapport fait etat d'une expertise du genie civil de Maisons-Rouges, realisee par un bureau d'etudes independant. Celle-ci a montre la necessite de prevoir, si l'on veut maintenir l'ouvrage, des travaux de remise en etat beaucoup plus importants que ceux qui etaient envisages initialement. La solution de maintien du barrage, qui comprendrait egalement la mise en oeuvre de deux nouvelles passes a poissons, representerait ainsi une depense globale estimee a 50 millions de francs. Le rapport de M. Dolige precise que la decision de maintien de l'ouvrage ne pourrait etre prise que sur la base d'un complement de financement de l'ordre de 20 a 30 millions de francs de la part des collectivites locales riveraines.

A l'inverse, il indique que, dans l'hypothese ou les collectivites locales riveraines ne souhaiteraient pas participer au financement du maintien du barrage, la solution d'arasement s'imposerait. Dans ce cas, M. Dolige propose de revoir le plan de financement correspondant a l'arasement et de renoncer a solliciter le financement des collectivites locales envisage, de l'ordre de 4 millions de francs, et, d'engager fermement l'Etat sur le financement des mesures d'accompagnement - a hauteur de 10 millions de francs - dont la mise en oeuvre pourrait alors faire l'objet d'une large concertation.

Tel est a ce jour l'etat du dossier. M. le Premier ministre m'ayant demande de reprendre la concertation avec les elus, j'ai donc rencontre M. Novelli, auquel vous avez fait allusion. De la meme facon, je suis tout a fait prete, monsieur le depute, et je vous l'ai dit, a vous rencontrer de maniere a faire preuve de la plus grande objectivite dans cette affaire.

J'attire neanmoins votre attention sur le fait que des problemes de securite publique se posent aujourd'hui. Ils ont amene le prefet a prendre des mesures conservatoires interdisant l'accès au lit et aux rives de la riviere, sur 16 kilometres en aval, en raison du risque de rupture des vannages a aiguilles. L'Etat se doit egalement, et meme avant tout, d'assurer la securite des habitants.

M. le president. La parole est a M. Jean Royer.

M. Jean Royer. Je voudrais revenir sur deux points. Tout d'abord, vous le disiez vous-meme, le gel actuel ne peut continuer longtemps. Une decision doit etre prise: soit le barrage est maintenu et donc repare, soit il est supprime. En tout etat de cause, il faut que, le plus tot possible, nous nous mettions bien d'accord sur un plan de financement.

Cela me conduit a rappeler ma proposition concernant l'EPALA. Du fait de la crise budgetaire, cet

établissement, au même titre que les collectivités locales, ne peut plus subventionner directement de tels travaux. Mais il pourrait, comme l'Etat le fait parfois, emprunter sur le moyen ou le long terme pour mener à bien la réalisation du plan que j'ai évoqué et qui serait favorable à la fois aux poissons et aux hommes. Les uns pourraient remonter vers les sources et les autres profiter des plans d'eau et des rives.

Je suis tout prêt à participer à la recherche des éléments financiers qui permettront de mettre en œuvre cette solution qui dépasse les vieilles querelles entre écologistes et aménageurs.

M. le président. Mme le ministre vous a entendu, monsieur Royer.

Données clés

Auteur : [M. Royer Jean](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1356

Rubrique : Cours d'eau, étangs et lacs

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 1997, page 1093

Réponse publiée le : 26 février 1997, page

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 février 1997